



## FICHE PRE-INSCRIPTION DES MINI SEJOURS A SAINT-AUBAN ETE 2025

**Réservé aux enfants inscrits sur l'Accueil de Loisirs de leur communes**

**6 – 11 ans élémentaires**

Nom du responsable légal : .....

Nom de l'enfant : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Age : .....

Sexe :                      Masculin                       Féminin

Commune de résidence : .....

Courriel : ..... (Écrire en lettre capitale)

Téléphone : .....

Autorisation photo.....  oui     non

**Si votre enfant présente un problème de santé, merci de fournir le document nécessaire à sa prise en charge pour un accueil dans les meilleures conditions. (PAI ou autre)**

Clôture des pré-inscriptions	Réponse	Cocher la case correspondante au mini séjour souhaité		
3 semaines avant le début de chaque mini-séjour	2 semaines avant le début de chaque mini-séjour	<b>Du mardi 8 au vendredi 11 Juillet</b>	Aspremont	
			Châteauneuf-Villevieille	
			Drap	
			Levens	
		<b>Du mardi 15 au vendredi 18 Juillet</b>	Saint Blaise	
			Castagniers	
			La Roquette sur Var	
			Levens	
		<b>Du mardi 22 au vendredi 25 Juillet</b>	Saint André de la Roche	
Saint Martin du Var				
Bonson				
Falicon				
		Drap		
		Saint André de la Roche		
		Saint Martin du Var		

## Documents obligatoires à fournir

Dossier famille et enfant 2024/ 2025 à jour  
(disponible sur le site du SIVoM Val de Banquière).

Assurance extrascolaire 2024/2025

Dossier complet à nous envoyer par mail à l'adresse suivante :

**sejour@svdb.fr**

Ou à déposer :

**au Pôle Animation du Territoire - 87 quai de la Banquière – 06730 Saint André de la Roche  
(8h00/12h00 – 13h00/17h00)**

**En cas d'absence ou d'annulation, les conditions de facturation seront les suivantes :**

### **Les deux premiers jours seront facturés :**

- En cas d'annulation jusqu'à trois semaines avant le départ,
- Sur présentation d'un certificat médical, dans les 3 semaines précédant le séjour,
- En cas d'absence au départ, sur présentation d'un certificat médical fourni le jour même ou le lendemain.

**Pour toute absence injustifiée, le prix total du séjour sera facturé.**

\*En cas de départ prématuré de l'enfant ou de l'adolescent du séjour ou mini séjour pour quelque raison que ce soit, **le SIVoM n'effectuera aucun remboursement**, les frais d'hébergement, de transport, d'activité étant déjà engagés auprès des prestataires.

Le responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de fonctionnement et confirme l'exactitude de tous les renseignements portés sur cette fiche spécifique.

Fait à ..... Le.....

Signature du responsable légal de l'enfant :